



*Compte-rendu du Conseil Municipal  
du 16 mars 2021*

Monsieur le Maire ouvre la séance.

Il demande s'il peut signer le procès-verbal du dernier Conseil Municipal en date du 15 décembre 2020, transmis avec la convocation de ce conseil.

Il informe l'Assemblée des pouvoirs reçus.

Etaient présents tous les Membres en exercice sauf MM. HERINGUEZ B., HOUZIAUX C., BANAS C., PONTIÉ M., DALEBA S., MACKOWIAK M., GODART J.-N. et DRELON D. absents, excusés, qui ont donné procuration respectivement à MM. GAMBIEZ L., LAOUR C., OGEZ S., MACHU M., THUILLIEZ J., CIESIELSKI N., CIESIELSKI N. et HERBAUX D.

Après avoir constaté que le quorum est atteint, Monsieur Sébastien OGEZ est élu Secrétaire de séance.

**1 – Rapport d'Orientations Budgétaires.**

Monsieur le Maire propose à l'Assemblée, dans le cadre de la préparation du Budget Primitif 2021, de présenter le Rapport d'Orientations Budgétaires Il précise que la loi NOTRE du 7 août 2015 rend obligatoire la présentation du Rapport d'Orientations Budgétaires à l'Assemblée délibérante dans les 2 mois qui précèdent le vote du Budget. Ce rapport qui fait l'objet d'un débat n'a aucun caractère décisionnel.

Après avoir présenté le contexte national et local, Monsieur le Maire donne la parole à Madame Elodie KUHCINSKI pour une présentation chiffrée de l'exercice 2020 et un état des lieux des perspectives financières pour l'exercice 2021.

Après cet exposé, Monsieur le Maire dresse un état des grandes orientations politiques qui s'étaleront sur l'ensemble du mandat.

Pour clore cette question, il informe les conseillers que ce document doit faire l'objet d'un débat et consulte l'Assemblée sur d'éventuelles remarques.

Aucune remarque particulière n'ayant été posée dans ce débat d'orientations budgétaires, Monsieur le Maire, considère le document comme approuvé afin de préparer le projet de Budget Primitif 2021.

**2 – Square SAINT AUGUSTE.**

Monsieur le Maire développe les objectifs du projet de Square Saint Auguste à l'Assemblée. Il rappelle que ce nouvel équipement a pour vocation de devenir un véritable lieu de vie, de socialisation et d'animation du quartier à l'instar des Places Centrales des anciennes cités minières.

Il précise que ce projet, de par cette volonté forte de participer au développement du quartier et de développer la participation des citoyens, est soutenu financièrement par l'Etat.

Il précise que le budget prévisionnel de 476 727,89 € HT se décomposant comme suit :

- AMO paysager 23 600 € HT,
- Fourniture de structures de jeux : 44 246,60 € HT,
- Aménagement du square et du parvis : 408 881,29 € HT

Il invite l'Assemblée à approuver le plan de financement du projet du Square Saint Auguste.

Les votes ayant donné les résultats suivants : Pour 29 – Contre : 0 - Abstention : 0.

L'Assemblée approuve le plan de financement

### **3 - Demande de subvention plan de relance et de solidarité territoriale Square Saint Auguste.**

Monsieur le Maire rappelle que les services réalisent un travail de recherche systématique de subventions pour chaque nouveau projet.

Ainsi, il précise que le projet de square peut bénéficier d'un financement au titre de la DSIL, déjà notifié, et d'un soutien de la Région dans le cadre du plan de relance et de solidarité territoriale.

L'Assemblée est invitée à autoriser Monsieur le Maire à solliciter cette dernière subvention.

Les votes ayant donné les résultats suivants : Pour 29 – Contre : 0 - Abstention : 0.

Monsieur le Maire est autorisé à solliciter une subvention auprès du Conseil Régional.

### **4 - Demande de subvention FIEET : Opération de reboisement global.**

Monsieur le Maire informe les élus que, dans le cadre d'une opération globale de reboisement, notre Commune peut bénéficier d'un soutien financier du Département au titre du FIEET (Fonds d'Intervention sur les Enjeux Ecologiques Territoriaux).

L'objectif de ce dispositif est de favoriser la réintroduction d'essences locales disparues ou en voie de disparation. Le dossier de demande inclura trois projets s'articulant entre eux, localisés aux friches, aux abords du Trait d'Union et au square Saint Auguste.

Monsieur le Maire précise que ce projet s'inscrit dans une volonté forte de la Commune de mener une politique vertueuse pour préserver la faune et la flore locale.

Monsieur le Maire sollicite l'avis du Conseil Municipal.

Les votes ayant donné les résultats suivants : Pour 29 – Contre : 0 - Abstention : 0

Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à déposer une demande de subvention, auprès du Conseil Départemental du Pas-de-Calais dans le cadre de FIEET 2021

### **5 - Demande de subvention Plan de relance socle numérique dans les écoles élémentaires.**

Monsieur le Maire informe l'Assemblée que la Commune souhaite, pour compléter l'informatisation des établissements scolaires, répondre à l'appel à projet pour un socle numérique dans les écoles élémentaires.

Nos deux écoles élémentaires peuvent bénéficier de ce dispositif qui permettra d'accélérer l'informatisation de l'enseignement, débuté par la Commune depuis plusieurs années.

En collaboration avec les écoles et l'Inspection Académique, les services ont dressé un état des besoins des différentes écoles qui servira de base financière.

Monsieur le Maire sollicite l'avis du Conseil Municipal. Les votes ayant donné les résultats suivants : Pour 29 – Contre : 0 - Abstention : 0, Monsieur le Maire est autorisé à solliciter une subvention dans le cadre du « Plan de relance socle numérique dans les écoles élémentaires ».

### **6 - Marché de Construction du Trait d'union : Lot 2 : Partition/Finitions : Changement d'indice et formule de révision.**

Monsieur le Maire informe l'Assemblée que, dans le cadre du marché de construction du trait d'union, la clause de révision concernant le lot 2, détenu par le groupement SDI/CABRE, est basée sur un index erroné correspondant aux fermetures de baies en métaux ferreux.

Il propose de modifier cet indice pour correspondre à la réalité des travaux réalisés par l'entreprise à savoir l'indice BT08- plâtres et préfabriqués.

De plus, il précise qu'une erreur s'est glissée dans la formule de calcul qu'il y a lieu de la modifier comme suit :  $P = P_0 (0,125 + 0,875 (I / I_0))$ .

Monsieur le Maire sollicite l'avis du Conseil Municipal.

Les votes ayant donné les résultats suivants : Pour 24 – Contre : 0 - Abstention : 5, Monsieur le Maire est autorisé à signer un avenant pour permettre la modification de l'indice de référence et la correction de la formule de calcul.

### **7 - Marché de Construction du Trait d'union : Lot 4 : Electricité : Avenant pour travaux supplémentaires Aménagement salle de diffusion.**

Monsieur le Maire rappelle que, dans le cadre de la construction d'une structure culturelle et sportive à l'Aire de Loisirs les Faitelles : TRAIT D'UNION (Marché 2017M1001), le lot 3 Electricité a été attribué à l'entreprise LESOT.



Il précise que lors de sa réunion du 23 novembre 2020, le Conseil Municipal avait acté la conclusion d'un avenant négatif de 1 501,48 € TTC.

Monsieur le Maire propose à l'Assemblée de valider un avenant pour la réalisation des travaux d'aménagement de la salle de diffusion.

Il précise que, faute de définition des besoins audio et vidéo, ces travaux n'avaient pas pu être intégrés au Marché de base.

Le coût de cet avenant s'élève à 70 177,04 € HT et comprend notamment les travaux supplémentaires de câblage, d'alimentation et de fourniture de matériel technique pour la scène (rideaux, écran de vidéo projection, Grill technique).

Monsieur le Maire sollicite l'avis du Conseil Municipal.

Les votes ayant donné les résultats suivants : Pour 24 – Contre : 5 - Abstention : 0

Monsieur le Maire est autorisé à signer l'avenant.

## **8 - Constitution d'un groupement de commandes portant sur le contrôle, les vérifications périodiques et les diagnostics de divers équipements et installations.**

Monsieur le Maire propose l'adhésion de notre Commune au groupement de commandes entre la Communauté d'Agglomération de LENS LIEVIN et les communes volontaires pour le contrôle, les vérifications périodiques et les diagnostics de divers équipements et installations.

Il précise que ce projet s'inscrit dans le schéma de mutualisation intercommunal, source d'économie pour les Communes adhérentes.

Monsieur le Maire sollicite l'avis du Conseil Municipal.

Les votes ayant donné les résultats suivants : Pour 29 – Contre : 0 - Abstention : 0

L'adhésion à ce groupement et la signature de l'ensemble des documents nécessaires sont autorisées

## **9 - Constitution d'un groupement de commandes portant sur l'entretien et la maintenance des équipements de sécurité incendie.**

Monsieur le Maire propose, sur le même schéma que la question précédente, l'adhésion de notre Commune au groupement de commandes pour l'entretien et la maintenance des équipements de sécurité incendie.

Monsieur le Maire sollicite l'avis du Conseil Municipal.

Les votes ayant donné les résultats suivants : Pour 29 – Contre : 0 - Abstention : 0

L'adhésion à ce groupement et la signature de l'ensemble des documents nécessaires sont autorisées

## **10 - Marché Mobilier du Trait d'Union.**

Monsieur le Maire informe l'assemblée que, dans le cadre de l'aménagement mobilier du Trait d'Union, un appel d'offres européen est paru au BOAMP, au JOUE ainsi que sur la Gazette Nord Pas de Calais le 01 octobre 2020.

Il propose à l'Assemblée d'entériner la proposition d'attribution de la Commission d'Appel d'Offres qui s'est réunie le 9 mars 2021 à savoir :

- **Lot 1 Mobilier Sur Mesure** : Estimation 117 265,00 € HT Nombre d'offres reçus : 1 Offre retenue : BOA (59223 Roncq) pour 130 477.72 € HT
- **Lot 2 Mobilier spécifique Médiathèque** Estimation 135 890.00 € HT Nombre d'offres reçus : 2 (BOA / BCI) Offre retenue : BCI (77420 Champs-sur-Marne) pour 131 836.16 € HT
- **Lot 3 Mobilier spécifique Conservatoire** Estimation 19 665.00 € HT Nombre d'offres reçus : 1 (BOA) Offre retenue : BOA (59223 Roncq) pour 15 261.33 € HT
- **Lot 4 Mobilier Catalogue / Design** Estimation 357 030.00 € HT Nombre d'offres reçus : 2 (BOA/MOT DE PASSE) Offre retenue : MOT DE PASSE (59520 Marquette-lez-Lille) pour 303 813.92 € HT
- **Lot 5 Mobilier Bureau** Estimation 46 950.00 € HT Nombre d'offres reçus : 2 (BOA/MOT DE PASSE) Offre retenue : MOT DE PASSE (59520 Marquette-lez-Lille) pour 34 149.33 € HT
- **Lot 6 Jeux extérieurs** Estimation 33 210.00 € HT Nombre d'offres reçus : 0 Offre retenue : Lot infructueux – relance en procédure adaptée
- **Lot 7 Occultation** Estimation 84 498.21 € HT Nombre d'offres reçus : 1 Offre retenue : Entreprise GUERMONPREZ (59370 Mons-en-Barœul) pour 84 498.21 € HT

Monsieur le Maire sollicite l'avis du Conseil Municipal

Les votes ayant donné les résultats suivants : Pour 24 – Contre : 5 - Abstention : 0

La proposition d'attribution de la Commission d'Appel d'Offres est entérinée.

### **11 - Taux de la Taxe d'Aménagement.**

Monsieur le Maire rappelle à l'Assemblée que, par délibération en date du 11 décembre 2017, le taux de la Taxe d'Aménagement a été voté pour 3 ans et que le taux actuel a expiré le 31 décembre 2020. Il propose de voter le maintien du taux, actuellement de 2 %.

Une personne du groupe « Vous, Nous, Vendin » ayant pris la parole pour solliciter une baisse de ce taux, Monsieur le Maire a reporté la question au prochain Conseil Municipal afin d'analyser la proposition et sa répercussion financière exacte.

### **12 – Projet de vidéoprotection sur la Commune.**

Monsieur le Maire rappelle que la Commune envisage le déploiement d'un dispositif de vidéoprotection (intérieur et extérieur) qui prendra comme point de départ le projet du « Trait d'Union ».

Ces dispositifs permettront :

- de dissuader par la présence ostensible de caméras,
- de prévenir et lutter contre les infractions pénales,
- de réduire le nombre de faits commis,
- de renforcer le sentiment de sécurité,
- de permettre une intervention plus efficace des services de sécurité,
- de faciliter l'identification des auteurs d'infractions.

Il précise qu'au titre du Fonds Interministériel de Prévention de la Délinquance et de la radicalisation (FIPDR), la Commune peut solliciter un financement jusqu'à 40% du montant de l'investissement relatif à la fourniture des matériels.

Monsieur le Maire sollicite l'avis du Conseil Municipal.

Les votes ayant donné les résultats suivants : Pour 29 – Contre : 0 - Abstention : 0

Le Conseil Municipal :

- approuve l'installation d'un système de vidéoprotection sur le site du pôle culturel multiservices « Trait d'Union » et l'installation de principe d'autres caméras dans d'autres secteurs de la ville,
- décide de solliciter une subvention au titre du FIPDR 2021 auprès des services de l'Etat pour l'installation de ces systèmes de vidéoprotection, ainsi que toutes autres subventions et participations,
- autorise le lancement des consultations et la signature des marchés publics afférents à l'ensemble des opérations,
- autorise Monsieur le Maire à établir et fournir les dossiers de demandes d'installation et de subvention(s), et à en signer toutes les pièces,
- autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer avec les propriétaires, syndics, gestionnaires et/ou toute personne physique ou morale, représentant les établissements concernés, qu'ils soient privés ou publics, toute convention et/ou autorisation de passage et d'accès, d'ancrage et/ou de fixation, de tout dispositif et matériel permettant la réalisation de la vidéoprotection, ainsi que toute déclaration, demande et/ou autorisation, comme tout autre document à intervenir dans le cadre de ce projet.

### **13 – Fixation du taux des redevances scolaires – Année 2020/2021.**

Monsieur le Maire propose, pour l'année scolaire 2020/2021, de maintenir le taux des redevances scolaires à 110 Euros. Il rappelle qu'au titre de la réciprocité, seules les communes réclamant des redevances se verront recevoir un titre pour leurs élèves fréquentant les établissements scolaires de notre commune.

Monsieur le Maire sollicite l'avis du Conseil Municipal.

Les votes ayant donné les résultats suivants : Pour 29 – Contre : 0 - Abstention : 0

Le taux des redevances scolaires est fixé à 110 € pour l'année 2020/2021.



#### 14 - Gratuité de bibliothèque.

Monsieur le Maire rappelle à l'Assemblée que pour se conformer au projet de lecture publique porté par la ville et présenté aux partenaires, la gratuité de la Médiathèque sera instaurée au Trait d'Union. Il précise que l'ouverture est prévue pour septembre 2021, mais que les usagers actuels doivent s'acquitter d'une cotisation.

Afin d'éviter le mécontentement des actuels et nouveaux usagers (re)prenant pour un an une adhésion qui deviendra gratuite dans quelques mois, il propose d'appliquer la gratuité dès cette année 2021. Monsieur le Maire sollicite l'avis du Conseil Municipal.

Les votes ayant donné les résultats suivants : Pour 29 – Contre : 0 - Abstention : 0

La gratuité de la Bibliothèque sera effective dès cette année.

#### 15 – Modification du tableau des effectifs pour les avancements de grade.

Monsieur le Maire informe l'Assemblée que, conformément à l'article 34 de la Loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant. Le Conseil Municipal doit fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services,

Il ajoute que pour les évolutions de carrière, il y a lieu d'ouvrir les postes pour permettre les avancements de grade.

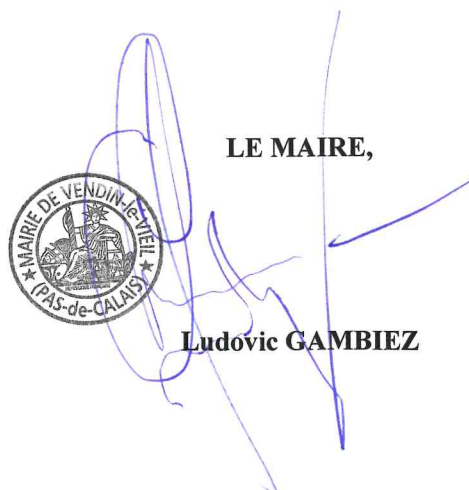
Il sollicite l'avis du Conseil Municipal pour créer les postes repris dans le tableau ci-dessous, à compter du 1<sup>er</sup> avril 2021 :

Filière	Grade	Temps de travail	Nombre de postes à créer
Technique	Technicien principal de 1 <sup>ère</sup> classe	Temps complet	1
	Adjoint Technique principal de 1 <sup>ère</sup> classe	Temps complet	4
	Adjoint Technique principal de 2 <sup>ème</sup> classe	Temps complet	4
	Adjoint Technique principal de 2 <sup>ème</sup> classe	31/35 <sup>ème</sup>	1
Culturelle	Bibliothécaire principal	Temps complet	1
Animation	Animateur principal de 1 <sup>ère</sup> classe	Temps complet	1
Police Municipale	Chef de service de Police Municipale principal de 1 <sup>ère</sup> classe	Temps complet	1
Sociale	Agent spécialisé principal de 1 <sup>ère</sup> classe des écoles maternelles	Temps Complet	1

Il précise qu'après avis du prochain Comité Technique, les postes devenus vacants feront l'objet d'une suppression à la prochaine modification du tableau.

Les votes du Conseil Municipal ayant donné les résultats suivants : Pour 29 – Contre : 0 - Abstention : 0, le tableau des effectifs est ainsi modifié à compter du 1<sup>er</sup> avril 2021.

LE MAIRE,



Ludovic GAMBIEZ

